

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 11 mai 2010, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absente excusée : DEHE CASTERA Anne

1. AFFAIRE de SOULTRAIT/COMMUNE : compte rendu d'expertise

Le maire rappelle la demande de M. de SOULTRAIT qui a attiré l'attention de la commune sur l'état du mur de soutènement en pierres sèches d'un chemin communal surplombant sa propriété qui s'est écroulé sur une dizaine de mètres. L'expert de l'assurance de la commune indique que ce mur appartient bien à celle-ci. Après concertation avec l'intéressé, le maire propose que les employés communaux refassent ce mur au cours de l'année 2010. Accord du conseil municipal sur cette proposition.

2. NOMINATION D'UN REGISSEUR DES RECETTES POUR LE CAMPING

Trois candidatures sont présentes : M. BRUN Jimmy, Melle SANGIORGIO Marianne, Melle CHEBANCE Marie.

Les deux premières, non encore domiciliées sur la commune, espèrent l'être au 1^{er} juin pour l'ouverture du camping et l'autre est encore mineure et pourra être secondée par sa mère.

Après examen et discussion, le choix du conseil municipal se porte sur la candidature de Melle CHEBANCE Marie.

3. TRAVAUX ARBORETUM

Après avis de la commission arboretum réunie le 24 avril dernier, les conseillers municipaux libres ont rendez-vous, samedi 15 mai, sur place, à partir de 8 h ½, pour faire les travaux d'entretien. La question de la gestion de l'arboretum et de son chalet reste entière ; les idées seront les bienvenues pour examiner ce point lors de la prochaine séance du conseil municipal.

4. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2010

Les conseillers municipaux avaient rendez-vous sur sites, le samedi 24 avril dernier, pour décider certains travaux ou aménagements :

- **église** : les murs de la petite chapelle se lézardent dangereusement ; l'appel à un maçon sera fait pour consolider l'édifice et en particulier les contreforts. Les joints des marches devant la porte d'entrée seront refaits. Par ailleurs, il est recherché une solution pour essayer d'empêcher les pigeons de faire leurs fientes à l'aplomb du clocher. La pose de filets ou grillages en extérieur ainsi que la pose de rangées de pics empêchant les pigeons de se poser seront étudiées avant un choix.

- **emplacement Balichard** : en l'absence de rocher, le niveau du terrain sera baissé ; le fond de la parcelle, en limite avec le voisin, sera agrémenté et le mur de l'ancien bâtiment qui soutient aussi le jardin voisin sera repris. L'idée de dédier cet espace à un parking réservé prioritairement aux familles des défunts lors des cérémonies d'obsèques est retenue.

- **cour de l'école** : un dénivelé de quelques dizaines de cm s'étendant sur quelques mètres existe au sein de la cour. Des racines d'arbres sont à nu dans cet espace tentant pour les écoliers. Jadis cet espace était interdit d'accès sous peine de punition mais aujourd'hui il est interdit d'interdire. Il est donc décidé de recouvrir cette zone avec de la terre végétale et d'y semer du gazon en juillet prochain.

Profitant de sa présence sur place, le conseil municipal a visité l'établissement. Il a constaté que le chauffage fonctionnait l'avant-veille de la rentrée par une température extérieure clémente alors que le maire avait procédé à son arrêt au début des vacances ; de même, il a noté des situations et dysfonctionnements récents qui s'ajoutent à un laxisme latent dans les relations entre le personnel communal travaillant à l'école et les élus. Face à ces dérapages, le conseil municipal demande à la commission « école » de préparer une rencontre avec le personnel communal concerné afin de recadrer le travail à effectuer et les règles à respecter.

5. AFFAIRES DIVERSES

- **problèmes d'enseignement à l'école** : François FRADIN a été contacté par plusieurs parents de jeunes élèves qui lui ont fait part de leur mécontentement sur l'enseignement dispensé dans un niveau primaire et qui envisagent sérieusement, l'année prochaine, de retirer leurs enfants de l'école. Le maire fera part de cette démarche auprès du directeur.

- **achat de matériel communal** : l'achat d'un petit camion avec benne basculante a été réalisé pour la somme de 15 906 € TTC ; le montant initialement affecté à l'investissement dans l'achat de matériels permet de compléter par l'acquisition devenue indispensable d'une petite remorque pour transporter la tonne d'eau affectée à l'arrosage, une débroussailleuse pour remplacer une machine en fin de vie et une « perche élagueuse ». Ces propositions sont accueillies favorablement.

- **fleurissement** : les élus chargés du fleurissement des bacs et jardinières municipaux oeuvreront le vendredi 14 mai ; rendez-vous à 9 h chez le fournisseur. Quant au concours organisé par la commune, il reprendra la formule de l'année 2009 soit sans inscription et jugement sur photographies prises par 3 volontaires : François FRADIN, Jean-Marcel LAZZERINI et Laurent MOULINOX.

- **annonce de vente de fonds** : François FRADIN vient tout récemment d'apprendre par un tiers bien informé que le fonds du commerce « boulangerie – épicerie - tabac » était en vente. Après avoir eu confirmation auprès du maire, il en informe donc le conseil municipal en particulier parce que cet établissement bénéficie d'un financement dans le cadre d'un atelier relais pour lequel on se trouve à la moitié du contrat de 15 ans et que ce commerce est important pour la vie du village. Le maire précise que le boulanger l'a informé de sa démarche justifiée par des raisons personnelles. Le conseil municipal s'informerait rapidement sur toutes les conséquences de cette décision et analyserait la situation pour tenter de trouver un repreneur.

- **mise aux normes de la salle du théâtre des Masques** : Pierre POYET demande si le conseil municipal a la volonté de remettre cette salle aux normes ; il précise les anomalies auxquelles il convient de remédier et les vérifications à effectuer. Une réponse affirmative lui est donnée et il est désigné pour mener cette tâche à bien.

La séance est levée à 23 h

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 14/5/ 2010